

Inspecteur ou inspectrice - Sécurité publique (Concours 2026-78)

Inspection - Sécurité publique

Poste temporaire - Concours ouvert aux candidat(e)s internes et externes

Mission du service

Favoriser la qualité de vie des citoyennes et citoyens de Pointe-Claire, en assurant le respect des règlements municipaux et en protégeant le territoire avec intégrité et vigilance.

Responsabilités générales et objectifs de la fonction

Le titulaire du poste d'Inspecteur ou inspectrice – Sécurité publique s'assure de l'application proactive des règlements et ordonnances relatifs à la réglementation municipale sous sa juridiction et ce, par des activités de patrouilles préventives des secteurs sous sa responsabilité en plus de répondre aux appels de service, d'assister les citoyens et les autres services municipaux, et au besoin, d'émettre des constats d'infraction.

Les principales responsabilités du titulaire sont les suivantes :

- Répondre aux demandes et aux plaintes du public et les traiter; informer le public des modalités des règlements et ordonnances instaurés par la Ville et fournir les renseignements demandés ;
- Patrouiller la Ville afin de s'assurer que la réglementation sous sa juridiction soit respectée, rapporter et recueillir les informations requises de toute anomalie à la réglementation, à la signalisation, à l'espace public ou à l'hygiène publique ;
- Appliquer les interventions appropriées visant à faire respecter les différents règlements municipaux relevant du service d'Inspection – Sécurité publique, concernant notamment les stationnements, les graffitis, le contrôle des animaux, etc.;
- Dresser, au besoin, des constats d'infraction en vue d'assurer le respect des règlements municipaux sous sa juridiction ;
- Consigner les données et rédiger les rapports requis par la direction en matière d'interventions, d'événements et d'activités quotidiennes;
- Surveiller les bâtiments municipaux et répondre aux alarmes ;
- Émettre les permis de stationnement lorsque requis ;
- Assurer la communication entre les différentes divisions des autres services municipaux ;
- Effectuer des captures de chiens errants ou superviser le travail des sous-traitants affectés à cette tâche, le cas échéant;
- Enregistrer les chiens et émettre, à l'endroit de leurs propriétaires, les licences pour chiens ;
- Témoigner devant les tribunaux lors de procédures judiciaires, contestations de constats d'infraction émis ou de poursuites ;
- Établir, au besoin, les périmètres de sécurité lors d'accident de la circulation et ce, jusqu'à l'arrivée sur les lieux des autorités compétentes, procéder à la fermeture de rue lors d'incendies ou d'événements spéciaux ;
- Recueillir les informations requises aux fins de réclamations de dommages aux biens publics de la ville ou causés par celle-ci aux propriétés privées ;
- S'assurer de l'application des mesures de santé et sécurité requises par son équipe;
- Conduire un véhicule d'urgence, voir à son entretien usuel et aviser son supérieur de toute anomalie décelée;
- Dispenser les premiers soins au besoin ;
- Accomplir toute autre tâche connexe.

Exigences du poste

- Avoir un diplôme d'études secondaires (DES) et un minimum de deux (2) années d'expérience pertinente ;
- Détenir un permis de conduire valide de classe 4 A ;
- Parler et écrire le français, et parler l'anglais ;
- Avoir la capacité de remplir lisiblement des formulaires et documents ;
- Faire preuve de tact, calme et courtoisie.

Horaire

Rotation de jour, soir et nuit, minimum de 28 heures par semaine.

Salaire

56 444\$ à 76 783\$ (Col Blanc – Groupe 8)

Période d'affichage

Du 12 au 22 mars 2026

Pour soumettre votre candidature

Pour postuler, rendez-vous à www.pointe-claire.ca/fr/ville/emplois/ et cliquez sur « Explorer les emplois disponibles ». Vous devez soumettre votre candidature au plus tard le **22 mars 2026**.